

Réunion organisée par le maire du 1^{er} sur les nuisances dans le bas de la rue St Denis (kebabs et terrasses) (13/10/09)

Compte rendu de cette réunion par Elisabeth Bourguinat, secrétaire d'Accomplir

La salle était pratiquement pleine et les gens sont restés jusqu'au bout, preuve de l'intérêt du sujet pour eux.

A la tribune, le Maire, un ou deux adjoints, Mme Dauby de la direction de l'urbanisme, un autre représentant de la Ville spécialiste de l'aspect architectural, qui nous a expliqué que les kebabs étaient totalement hors la loi de ce point de vue là aussi (démolition de la façade du magasin pour faire des commerces entièrement ouverts sur la rue), le commandant Audon, M. Thalmensy du commissariat du 1^{er}, un représentant de la DPP (ceux qui mettent des PV à 38 euros en cas d'infraction sur les terrasses).

L'idée générale que M. Legaret a essayé de faire passer, et qui nous paraît totalement fausse, c'est que le problème du bas de la rue St Denis serait essentiellement un problème d'aménagement, lié à la nouvelle configuration de la voirie depuis environ deux ans (passage en « zone verte »). Alors que c'est lui qui, à notre demande, a sollicité l'installation de potelets sur les trottoirs (ce qui a pris environ 8 mois et coûte très cher), il veut maintenant les enlever et mettre une barrière à l'entrée de la rue St Denis. C'est absurde : sachant que M. Audon n'a cessé de nous expliquer qu'il avait autre chose à faire, le soir, que d'envoyer des policiers contrôler les terrasses et les nuisances, on va retrouver la situation antérieure, à savoir que les gens comprendront très vite qu'il suffit de s'avancer pour que la barrière s'ouvre, et viendront se garer dans tous les sens sur les trottoirs de 10 cm de haut, la musique à fond et les portières ouvertes, jusqu'à 7h du matin. C'est pourquoi nous sommes totalement opposés au retrait des potelets !

D'autant qu'ils nous ont valu d'obtenir, enfin, que la Direction de l'urbanisme casse les autorisations qu'elle avait accordées à certains commerçants d'occuper l'intégralité du trottoir (une pizzeria côté St Denis, le Mc Guinness côté Lombards). C'est du moins ce que nous avons cru comprendre à l'occasion de cette réunion. Mme Dauby nous a tenu un discours assez difficile à comprendre sur le fait qu'avant l'apparition des potelets, accorder ces autorisations qui exposent les piétons, refoulés sur la chaussée, à se faire frôler par les voitures, les fourgons et les scooters, était tout à fait légal ; mais que depuis l'implantation des potelets, ça ne l'était plus et que par conséquent la DU allait exiger une réduction de la taille de ces terrasses. Ces potelets sont donc doublement utiles puisqu'il semble que ce soit grâce à eux que nous ayons obtenu qu'on revienne à ce que Mme Bertinotti, dans le 4^{ème}, appelle « les fondamentaux » : un tiers du trottoir pour les terrasses, deux tiers pour les piétons. Attendons cependant de voir quelle sera la taille finale des terrasses accordées à ces deux établissements avant de crier victoire.

Mme Dauby nous a expliqué à cette occasion que casser ces autorisations était très long. Nous avons pourtant bien lu le règlement des terrasses et étalages : « *les autorisations d'étalages et de terrasses sont accordées à titre précaire et révoquant pour une durée qui ne peut dépasser le 31 décembre de chaque année* ». Nous lui avons dit que nous donc avons bon espoir que toutes les terrasses qui avaient bénéficié d'autorisations abusives seraient supprimées au 1^{er}

janvier, et que nous pourrions faire le point lors de la nouvelle réunion que M. Legaret organiserait à ce moment-là...

Parmi ces autorisations abusives figurent celles que la DU s'apprête à accorder à la fois à Enio et à La Brousse, le restaurant cubain situé en face d'Enio sur la rue de la Ferronnerie. Le calcul appliqué est le suivant : on laisse 4 mètres au centre pour les pompiers, et on divise ce qui reste par deux pour autoriser une terrasse de 2,80 m de chaque côté. Mme Dauby était toute fière de nous annoncer que la DU avait constaté un dépassement par rapport à cette dimension et que les deux établissements allaient être contraints de le corriger. Tenez-vous bien, ce dépassement est de 20 cm ! Donc les établissements vont chacun réduire leur terrasse actuelle de 20 cm ! Grande victoire !!! que d'efforts pour parvenir à ce résultat !!!

J'ai fait valoir que laisser seulement 4 mètres aux piétons dans ce quartier, c'était vouloir le transformer en « souk », où on n'avance souvent que pas à pas : que se passerait-il en cas d'accident ou d'incendie un samedi après-midi ? Comment progresseraient les secours et les forces de police ? Mme Dauby nous a dit que le règlement n'imposait que de prévoir « 4 mètres au moins » pour les secours et nous lui avons demandé « *mais pourquoi ne donnez-vous pas plus de place aux secours, puisque vous en avez le droit ?* » Quelle est la loi non écrite qui pousse à accorder aux terrasses toute la place disponible en dehors des 4 mètres minimum réservés aux pompiers ? Le *Nouvel Inventaire des voies du 1^{er} arrondissement situées dans le secteur piétonnier des Halles : Limites d'emprise des étalages et terrasses* (mars 1986) évoque, page 2, la rue de la Ferronnerie : « *Entre la rue St-Denis et la rue Ste-Opportune : côté pair, limite du faux caniveau, soit une largeur de 1m90 ; côté impair, limite du faux caniveau, soit une largeur de 1m10 à 4m10 (en fonction de la largeur de la voie). Passage disponible pour les véhicules de sécurité : 6m50* ». Comment et pour quelle raison est-on passé, pour cette même rue, d'une largeur de 6,50 m à 4 m pour les véhicules de sécurité, et donc pour les piétons ?

Les piétons ne sont d'ailleurs pas les seuls pénalisés car les commerces de fringues qui font suite à Enio et à la Brousse sur la rue de la Ferronnerie sont devenus complètement invisibles du fait de ces terrasses, et risquent de mettre la clef sous la porte : pourtant, eux aussi paient des impôts et représentent des emplois ! Et comme l'a fait remarquer Géraldine, une fois qu'ils auront fermé, ils seront remplacés par quoi ? Encore plus de kebabs, encore plus de terrasses abusives et de nuisances ?

J'ai également signalé qu'en accordant ces autorisations de terrasse d'une taille démesurée, la Ville exposait les commerçants à ne pas pouvoir respecter l'article 19 du Règlement des étalages et des terrasses, à savoir « *Les étalages et contre-étalages de marchandises, les dépôts de matériels, les cendriers mobiles, les tables et les chaises des terrasses ouvertes et des contre-terrasses peuvent être maintenus jusqu'à la fermeture des établissements, à condition d'être convenablement éclairés. Ensuite, la voie publique doit être entièrement dégagée* ». L'inénarrable commandant Audon nous a alors objecté que si les terrasses étaient rangées le soir, ça ferait du bruit et ça nous réveillerait !!! Gilles a dit qu'ils avaient obligation de ranger ET de le faire silencieusement. J'ai souligné que ranger une terrasse qui faisait 3 fois la taille du commerce, à supposer que tout tienne à l'intérieur, prenait effectivement beaucoup plus de temps et était susceptible d'être beaucoup plus bruyant que de transporter une terrasse d'une seule rangée de tables. Gilles a au passage dénoncé le « merdier » que Enio laisse en permanence, jour et nuit, sur la place des Innocents. M. Thalmensy a dit qu'il avait donné un avis négatif pour cette contre-terrasse, est-ce que cela signifie que l'autorisation va être retirée à Enio ? Ce n'est pas très clair. A noter que depuis cette réunion, Gilles a au moins

constaté la disparition des bouteilles de gaz qui restaient là en pleine nuit...

A part essayer de nous démontrer que seul le réaménagement de la rue St Denis était capable de résoudre les problèmes, M. Legaret a aussi tenté de nous convaincre que tant que le règlement des terrasses ne serait pas entièrement revu et corrigé, il était pratiquement impossible de faire quoi que ce soit. Nous avons demandé pourquoi, en attendant, on ne commençait pas par faire respecter au moins certains points du règlement actuel, et par exemple pourquoi on ne verbalisait pas systématiquement les terrasses ouvertes dont le mobilier reste sur place la nuit (il paraît que les amendes sont beaucoup plus fortes que pour les dépassements de terrasses). Comme M. Audon nous expliquait pour la 3^{ème} fois que les policiers ont autre chose à faire, la nuit, que de verbaliser ce genre de choses, je lui ai fait remarquer que le mobilier en question était toujours présent sur place à 9h30 du matin, alors que les établissements n'étaient pas encore ouverts et qu'en revanche les policiers avaient repris leur fonction.

J'ai aussi demandé pourquoi le maire ne sollicitait pas la préfecture (absente de cette réunion, pourquoi ?) qui, elle, disposait d'une arme atomique : la fermeture administrative. Il a essayé de dire que c'était très compliqué, qu'on ne fermait pas un établissement comme ça, mais nous nous souvenons tous de la fermeture d'un mois de la crêperie à l'angle St Denis Lombards pour ouverture tardive et tapage nocturne¹. Sachant que ces commerces n'ont le droit d'ouvrir que jusqu'à 0h30 et qu'ils ouvrent jusqu'à 7h du mat pour certains, pourquoi ne leur inflige-t-on pas une fermeture administrative tous les trois mois, jusqu'à ce qu'ils comprennent que la loi s'applique aussi à eux ? Mais visiblement M. Legaret n'est pas du tout sensible à ce genre de suggestions.

En finissant, il a annoncé une nouvelle réunion « avant la fin de l'année », je lui ai demandé un engagement ferme pour qu'elle ait lieu au plus tard en janvier, en rappelant que sur la rue Bailleul, on avait dû attendre pratiquement un an entre deux réunions. Ça l'a mis en pétard que je rappelle ça mais c'est pourtant la vérité, et on verra bien sur ce nouveau sujet des terrasses s'il essaie comme pour Bailleul de noyer le poisson et de décourager les gens ou pas.

NB : Ci-dessous, un échange de mails avec Catherine Mathon, adjointe du Maire du 1^{er}, chargée de la Vie des Quartiers et des Animations, sur la curieuse façon dont ont été distribuées les invitations à cette réunion.

Elisabeth Bourguinat : Je souhaiterais qu'on nous apporte des explications sur la façon dont se sont faites les convocations à la réunion sur le problème des terrasses dans le bas de la rue St Denis organisée par le maire mardi 13 octobre. Pour ma part, je n'ai pas reçu d'invitation à cette réunion, alors que 1) j'habite dans le bas de la rue St Denis, 2) je faisais partie, parmi les membres du conseil de quartier des Halles, de ceux qui s'étaient particulièrement battus pour l'organisation d'une séance spéciale consacrée à cette question, 3) je suppose que mon adresse n'est pas inconnue des services de la mairie. J'ai reçu l'invitation par un ami et je me suis chargée de la diffuser aux adhérents d'Accomplir et aux sympathisants dont je savais

¹ voir ici :

<http://www.accomplir.asso.fr/association/photos/20090316/03%20Sandwicherie%201.pdf>

et ici : <http://www.accomplir.asso.fr/association/photos/20090316/04%20Sandwicherie2.pdf>

qu'ils habitaient dans le secteur. En définitive, la salle était presque pleine, mais en interrogeant les gens présents, je me suis rendu compte que la plupart n'avaient été informés que par moi. Quel est le but du maire, en organisant des réunions auxquelles il n'invite pas les personnes les plus directement concernées ? Par ailleurs, pourquoi les membres du conseil de quartier des Halles n'ont-ils pas été informés de l'organisation de cette réunion alors qu'elle concernait une zone qui fait partie du quartier des Halles et un sujet qui intéressait tout particulièrement un bon nombre d'entre eux ?

Nous avons déjà constaté le même genre de pratique avec certaines réunions de concertation sur la rue Bailleul où les gens les plus motivés n'avaient pas reçu d'invitation, et où par conséquent il n'y avait qu'une quinzaine de personnes dans la salle.

Constatant que le Maire a décidé de "doubler" le CDQ des Halles en organisant, hors CDQ, une réunion sur la question des terrasses, et sachant que cette première réunion doit, d'après ce qu'il nous a dit, être suivie d'une seconde réunion qui devrait être organisée "d'ici la fin de l'année" (j'ai demandé que ce soit au plus tard en janvier, pour ne pas nous retrouver, ici encore, dans le cas de figure de la rue Bailleul, où nous avons dû attendre un an entre deux réunions...), il me paraîtrait souhaitable que l'ensemble des membres du conseil de quartier des Halles soit informés de la tenue de cette réunion et des suivantes. Je souhaiterais que ce point soit mis à l'ordre du jour du 10 novembre.

Catherine Mathon, adjointe du Maire du 1^{er}, chargée de la Vie des Quartiers et des Animations :

Votre mail appelle de ma part une vive réaction.

En effet, il est totalement anormal que les habitants et riverains du secteur du bas de la rue Saint-Denis n'aient pas reçu d'invitations à assister à cette réunion publique qui leur était destinée.

J'ai saisi les services techniques de la Mairie pour obtenir des précisions sur les lieux où s'est effectué le boitage.

Il est cependant certain que les immeubles dont les accès sont contrôlés par des digicodes, ne peuvent effectivement pas être atteints par les agents de la Mairie.

Souhaitant répondre à vos légitimes interrogations, je vous contacterai à nouveau dès réception de ce rapport.

Elisabeth Bourguinat : Merci beaucoup pour votre réponse rapide et pour le rapport que vous avez demandé. Je me permets cependant de suggérer que s'agissant d'une réunion qui portait sur une zone très délimitée, un envoi par courrier aurait sans doute pu être effectué, afin de parer à tout problème du côté des digicodes. A titre personnel, je reçois plusieurs fois par an, de la mairie du 1^{er}, des invitations pour divers spectacles ou cérémonies, adressées par courrier postal, qui m'intéressent infiniment moins que la question des nuisances de notre rue qui nous "pourrit" la vie depuis des années. Je pense que mes voisins qui habitent la même rue, qui souffrent des mêmes nuisances sans que personne se préoccupe beaucoup de leur sort, et qui comme moi sont inscrits sur les listes électorales (ce qui vous permet d'avoir leurs adresses) auraient également apprécié qu'un petit effort soit fait pour qu'ils trouvent ce courrier dans leur boîte.

De plus, cela n'explique pas pourquoi les membres du conseil de quartier, dont un certain nombre habitent dans le secteur, n'ont pas été informés de la tenue de cette réunion, alors que c'était un sujet qui était au cœur des débats du CDQ.

Catherine Mathon, adjointe du Maire du 1^{er}, chargée de la Vie des Quartiers et des Animations :

L'envoi par courrier est effectivement un moyen certain de contacter les personnes.

Cependant, votre interrogation ayant provoqué la mienne, je viens d'apprendre que toutes les réunions publiques ont toujours été annoncées par boîtage. Il ne s'agit pas seulement d'informer les habitants recensés sur les listes mais toute la population, commerçants et riverains, concernée par un problème précis dans un secteur délimité de l'arrondissement. Cette information doit être générale et sans distinction de la qualité des personnes à aviser. Voici le fondement de cette pratique de communication par boîtage de toute réunion publique. Par ailleurs, je viens d'obtenir les détails de cette opération. Les agents de la Mairie ont couvert le secteur suivant :

- * rue Saint-Denis de la rue de Rivoli à la rue des Lombards.
- * rue des Lombards en entier
- * rue des Halles jusqu'à la place sainte Opportune et la rue sainte Opportune
- * rue Courtalon
- * bd Sébastopol de la rue de Rivoli à la rue des Lombards
- * rue de Rivoli du Bd Sébastopol à la rue Saint-Denis

Tout le secteur a donc bien été boîté. Seule une impossibilité d'accès aux boîtes aux lettres peut expliquer ce fait.

Elisabeth Bourguinat, secrétaire d'Accomplir : Il fallait y penser : sous prétexte d'équité entre tout le monde, on ne prévient personne !!! A ma connaissance, personne dans mon immeuble situé 15 rue St Denis n'avait eu l'invitation, jusqu'à ce que je la mette moi-même dans les boîtes. Pourtant, mon immeuble est pourvu depuis un an ou deux du système qui permet aux facteurs et à tous les distributeurs d'ouvrir les portes à code. Si les agents de la mairie n'ont pas les codes des immeubles et ne disposent d'aucun autre moyen de rentrer dans les immeubles, je me demande à quoi sert qu'ils fassent une tournée, car dans ce quartier, l'immense majorité des immeubles ont des codes. Prétendre que "tout le secteur a donc bien été boîté" s'ils n'ont pas la possibilité d'entrer dans les immeubles à code est donc pour le moins impropre.

La mairie demande-t-elle aux agents en question un relevé des immeubles où ils n'ont pas pu pénétrer ? Cela permettrait de savoir quelle a été la proportion des habitants réellement touchés. Si la performance est de l'ordre de 10 %, sincèrement, il vaudrait mieux passer par le courrier. Quitte à ne pas envoyer le courrier aux habitants des immeubles où les agents auraient pu entrer, si vous voulez faire des économies, ce qui est louable.

L'argument que vous citez, "Il ne s'agit pas seulement d'informer les habitants recensés sur les listes mais toute la population, commerçants et riverains, concernée par un problème précis dans un secteur délimité de l'arrondissement", me paraît particulièrement curieux : certes les commerçants ne sont pas sur les listes électorales, mais par définition leur commerce est ouvert au public, et il est donc facile de leur distribuer les invitations. Pourquoi ne pas faire distribuer l'information aux commerçants par les agents et envoyer l'information aux habitants par courrier, en prenant pour référence les listes électorales ? Qui, n'étant pas sur les listes électorales, pourrait reprocher à la mairie de ne pas lui avoir adressé un courrier ?

Quant à la formule selon laquelle "toutes les réunions publiques ont toujours été annoncées par boîtage", à ma connaissance, la mairie du 1er n'organise pas un nombre si prodigieux de réunions publiques qu'elle ne puisse pas se permettre d'adresser un courrier aux habitants concernés : de quelles réunions publiques parle-t-on ? Combien y en a-t-il par an ? quel coût l'envoi des invitations correspondantes par courrier représenterait-il ? Serait-il possible d'avoir une évaluation, par exemple, pour les trois années passées, avec la liste des réunions publiques organisées, le secteur concerné, le nombre d'invitations prévues pour les boîtages ? Dernière chose : tous les arguments concernant le coût de l'envoi des invitations méritent d'être pris en compte. Mais pour quelle mystérieuse raison ce genre de réunion n'est-il jamais

annoncé sur le site Internet de la mairie ? La mise en ligne du calendrier des réunions publiques organisées par la mairie du 1er ne coûterait pourtant pas un centime de plus ! J'ai appris, tout à fait par hasard, que le maire organisait depuis quelque temps des réunions dans je ne sais quelle rue de l'ouest de l'arrondissement où il y avait des problèmes de bruit. Comment se fait-il que le site de la mairie du 1er ne comporte aucune information à ce sujet, ni aucun compte rendu ? C'est bien simple, dans la rubrique "vie citoyenne", où sont énumérés tous les dispositifs de démocratie locale (CICA, conseils de quartier, etc.), il n'y a même pas une rubrique "réunions publiques". Comment doit-on appeler des réunions prétendument publiques dont le calendrier n'est justement pas public ???

Je vous le dis franchement : j'ai la très nette impression que le maire du 1er cherche absolument à segmenter les problèmes, alors même qu'ils sont souvent identiques d'une rue à l'autre, parce que cela lui est plus facile de répondre à quelques habitants isolés, tout étonnés et déçus de se trouver presque seuls à la mairie le jour de "leur" réunion (compte tenu du mode d'information utilisé), et donc enclins à se décourager beaucoup plus vite, que de devoir faire face à une salle archi pleine d'habitants excédés par la récurrence et la similarité des problèmes qu'ils rencontrent et par l'inaction ou l'impuissance de leur maire !

Je veux bien que vous me prouviez que cet horrible soupçon n'est pas fondé, mais, comme St Thomas, je n'en jugerai que par des actes : il faut que le maire se débrouille pour que l'info sur la prochaine réunion publique sur les terrasses du bas de la rue St Denis parvienne à l'ensemble des habitants et commerçants, soit par boîtage, soit à défaut par courrier postal ; et il faut qu'une rubrique "réunions publiques" soit créée sur le site de la mairie et qu'aucun de nos adhérents ou sympathisants ne nous apprenne avoir participé à une réunion qui n'y aurait pas figuré. Sacré challenge !